

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
27, Rue Jean-Dolent, PARIS-XIV^e
Compte Chèques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : Émile KAHN

Prix de ce numéro :
25 FRANCS

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DE FÉDÉRATION (14 Avril 1946)

Une Conférence des Présidents de Fédérations, la première depuis 1940, s'est tenue à Paris, le dimanche 14 avril, dans la Salle des conférences de l'Institut Alfred-Fournier, sous la présidence de M. Paul Langevin, Président de la Ligue.

Membres du Comité Central présents : MM. Paul Langevin, *Président* ; Dr. Sicard de Plauzoles, G. Gombault, *Vice-Présidents* ; Emile Kahn, *Secrétaire général* ; Charles Laurent, *Trésorier général* ; Mme Collette-Kahn, MM. Barthélemy, Caillaud, Gueutal, Guerry, Joint, Prudhommeaux, membres résidents ; MM. Bouilly, Bozzi, Damalix, Mathieu, membres non résidents ; MM. Gamard et Rucart, *Membres honoraires* ; M. Rosenmark, *Conseil Juridique*.

Excusés : MM. Hersant, *Vice-Président* ; Grumbach, Jouhaux, Lisbonne, Rivet, Georges Scelle, Mme Violis, *Membres résidents* ; MM. Esmoin, Marc Faure, Texier, *Membres non résidents* ; MM. Emile Borel, Gaston Veil, *Membres honoraires* ; M. René Cassin.

Fédérations représentées.

Ain (Dondé, *Prés. féd.*). — Aisne (Perrin, *Prés. féd.*). — Ardennes (Bozzi, *Prés. féd.*). — Aube (Cazès, *Prés. féd.*). — Aveyron (Crogner, *Prés. féd.*). — Bouches-du-Rhône (Gardin, *Trés. féd.*). — Charente-Maritime (Clouet, *Vice-Prés. féd.*). — Côte-d'Or (Deschamps, *Ligueur Dijon*). — Côtes-du-Nord (Coiscault, *Lig. St-Brieuc*). — Eure-et-Loir (Courtois, *Prés. féd.*). — Finistère (Damalix, *Prés. féd.*). — Gironde (Lahargue, *Secrét. féd.*). — Indre-et-Loire (Dr E. Aron, *Prés. de Tours*). — Loire Inférieure (Ribrac, *Secrét. Nantes*). — Loiret (Lévy, *Prés. féd.*). — Marne (Gaucher, *Prés. féd.*). — Haute-Marne (Courtant, *Trés. de Chaumont*). — Meurthe-et-Moselle (Lang, *Prés. féd.*). — Morbihan (Bonneaud, de Vannes, *Vice-Prés.*). — Nièvre (Gamard, *Membre du C.C.*). — Nord (Juste, *Prés. féd.*). — Oise (Canioni, *Prés. féd.*). — Pas-de-Calais (Maunoury, *Prés. féd.*). — Puy-de-Dôme (Nony, *Prés. féd.*). — Basses-Pyrénées (Cadier, *Prés. féd.*). — Bas-Rhin (Cerf, *Prés. féd.*). — Haute-Saône (Laurent, *Prés. Vesoul*). — Saône-et-Loire (Gien, *Lig. de Tournus*). — Sarthe (Collet, *Prés. féd.*). — Seine (Colle, *Prés. Neuilly, membre du Bureau féd.*). — Seine-Inférieure (Leclainche, *Prés. féd.*). — Deux-Sèvres (Pougnard, *Prés. féd.*). — Somme (Pannetier, *Prés. féd.*). — Var (Mathieu, *Secrétaire féd., membre du C.C.*). — Vaucluse (Courage, *Secrét. féd.*). — Vendée (Gueffier, *Prés. féd.*). — Vienne (Guillon, *Prés. Poitiers*). — Vosges (Rucart, *Membre du C.C.*). — Yonne (Bouilly, *Prés. féd.*).

Présidents de Fédérations excusés.

MM. Garino (Alpes-Maritimes). — Lelache (Creuse). — Roques (Dordogne). — Rébillon (Ille-et-Vilaine). — Souët (Vr). — Agranier (Bouches-du-Rhône). — Lieut.-Colonel Caillaud (Haute-Saône). — Michaud (Savoie). — Marchais (Vaucluse).

Invités à représenter la Fédération excusés.

MM. Gozard (Allier). — Ménigoz (*Prés. Dijon, Côte-d'Or*). — Rallon (*Prés. Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord*). — Ledue (anc. *Prés. féd., Eure*). — Goron (*Prés. Toulouse, Haute-Garonne*). — Caillens (*Secrét., Montpellier, Hérault*). — Ciffre (*Prés. Mende, Lozère*). — Charlon (*Prés., Chaumont, Haute-Marne*). — Lévenès (*Prés., Vannes, Morbihan*). — Garnier (*lig. de l'Orne, Orne*). — Cansot (Bagnères-de-Bigorre, Hautes-Pyrénées). — Lougnot (*Prés., Châlon, Saône-et-Loire*).

Séance du matin

La séance est ouverte à 9 h. 30.

Allocution de M. Langevin.

Le Président souhaite la bienvenue aux Présidents des Fédérations départementales de la Ligue. C'est la première réunion importante que la Ligue a pu organiser après six ans d'interruption. La dernière Conférence des Présidents remonte en effet au mois d'avril 1940, et chacun sait combien ces six années ont été douloureuses pour la Ligue qui a souffert dans sa chair et dans ses biens.

M. Langevin évoque la mémoire de tous ceux qui ont disparu au cours de ces six années, et tout d'abord du Président Victor Basch, assassiné en même temps que Mme Basch, le 10 janvier 1944, par la milice et la Gestapo. Une grande manifestation digne de la mémoire du Président de la Ligue sera organisée, d'accord avec le Gouvernement, à la mémoire de celui qui fut, depuis la fondation de la Ligue et jusqu'à sa mort, le ligueur le plus actif et le plus ardent.

M. Langevin énumère ensuite les membres du Bureau et du Comité qui ont disparu depuis la dernière Conférence des Présidents. La liste des victimes directes de la guerre est encore très incomplète. Elle comporte cependant plusieurs centaines de noms. Ce chiffre montre quelle part active les militants de la Ligue ont prise à la Résistance, et quel sacrifice impressionnant ils lui ont consenti. La Ligue se doit de conserver la mémoire de tous ceux qui sont tombés, en France, ou qui sont morts en déportation. M. Langevin voudrait que, dans chaque département, un petit historique de l'activité des ligueurs sous l'occupation fût établi.

Au point de vue matériel, la situation de la Ligue se révèle extrêmement difficile. La Maison de la Ligue a subi une perquisition dès les premiers jours de l'occupation. Elle a été pillée, puis abandonnée jusqu'à la Libération. Lorsque la Ligue s'est reconstituée, le Dr Sicard de Plauzoles lui a offert l'hospitalité à l'Institut Alfred-Fournier. Lorsqu'une partie des locaux a été remise en état, la Ligue a pu rentrer dans son immeuble, mais ses finances sont obérées, ses archives sont détruites. Elle manque de mobilier et la remise en marche apparaît à tous points de vue extrêmement difficile. La Ligue a besoin, pour reprendre une activité plus que jamais nécessaire, du concours de tous ses militants.

* * *

M. *Emile Kahn*, Secrétaire général, donne lecture des lettres d'excuses reçues des Fédérations qui n'ont pu se faire représenter, et des membres du Comité Central empêchés d'assister à la séance. Il propose à la Conférence d'adopter pour ses travaux les dispositions suivantes : la séance du matin sera consacrée aux exposés du Trésorier général et du Secrétaire général, puis les délégués visiteront la Maison de la Ligue et pourront se rendre compte des déprédations qu'elle a subies.

A la séance de l'après-midi, la parole sera donnée aux délégués qui exposeront tour à tour la situation de leur Fédération.

Une adresse de M. Martinez Barrios.

Au nom du Comité Central M. *Emile Kahn* propose à la Conférence des Présidents de voter, à l'occasion de l'anniversaire de la République espagnole, une motion de sympathie au Gouvernement républicain espagnol réfugié en France.

Le texte suivant est adopté par acclamations :

« La Conférence nationale des Présidents de Fédérations de la Ligue des Droits de l'Homme, réunie, sous la présidence de M. Paul Langevin, le 14 avril, date anniversaire de la République espagnole,

» Au nom de la Ligue française toute entière,

» Adresse au Gouvernement de la République espagnole l'expression de son ardent sympathie.

» Elle l'assure de son attachement fraternel à la cause du peuple espagnol martyrisé.

» Elle affirme sa volonté de combattre inlassablement, comme un défi aux peuples libres et une menace pour la paix, toute survivance des régimes totalitaires.

» Elle se déclare prête à seconder le peuple espagnol et son Gouvernement républicain dans leur lutte héroïque pour la liberté et la dignité de la personne humaine ».

Appel de M. Charles Laurent.

M. Charles Laurent n'entend pas présenter un rapport financier, mais il a le devoir d'attirer l'attention des Présidents sur la situation matérielle de la Ligue. Il rappelle l'état de dénuement total où elle se trouvait à la Libération : elle n'a pu faire face aux dépenses courantes, même sévèrement limitées, et aux frais énormes qu'a entraînés la restauration de notre Maison, qu'à l'aide du prêt désintéressé consenti par la C.G.T. Les cotisations de 1945 ont été insuffisantes. Celles de 1946 s'annoncent mieux : le premier trimestre de 1946 présente un excédent de 100.000 francs sur le trimestre correspondant de 1945. Mais elles rentrent trop lentement, et, avec la hausse des prix, elles n'assurent pas encore la vie de la Ligue.

Même retard déplorable dans le paiement des abonnements aux *Cahiers* : au 1^{er} avril, les deux tiers des abonnements entièrement servis de l'année écoulée avaient été payés. Toute

la Ligue désire la réduction du prix de l'abonnement : elle ne deviendra possible qu'avec l'accroissement du nombre des abonnés, et que si tous les abonnés s'acquittent normalement de leur dû.

Le Trésorier général insiste tout particulièrement sur le sérieux effort de recrutement qui s'impose. L'examen des effectifs montre que dans de nombreux départements la propagande nécessaire n'a pas été entreprise ou soutenue pour développer le nombre des sections. On objecte que le prix de la cotisation est trop élevé. Le Trésorier général rappelle que 60 francs seulement sur 100 reviennent au Comité Central, et que le Comité Central a consenti des réductions de 50 % à ceux qui se trouvent financièrement gênés. De toute façon, et vu le prix de toutes choses, il n'est pas possible de demander moins aux ligueurs. Il faut, insiste M. Charles Laurent, rendre sa puissance matérielle à la Ligue dont l'autorité morale est

grande et qui a déjà fait passer dans les faits un certain nombre de ses idées. Nous devons retrouver au moins le nombre de sections et de ligues de 1939. C'est à cet effort que le Trésorier général appelle les Fédérations et, à travers elles, les Sections.

Sur la proposition de M. Langevin, la Conférence des Présidents exprime à la Confédération générale du Travail la reconnaissance de la Ligue. (*Adopté à l'unanimité.*)

* * *

Le Président donne la parole au Secrétaire général pour le rapport sur la situation morale et l'activité de la Ligue (voir page 63).

M. Langevin se fait l'interprète de la Conférence en remerciant et en félicitant le Secrétaire général de son rapport.

L'heure le permettant, l'audition des Présidents de Fédérations commence par un exposé de M. Maunoury, président fédéral du Pas-de-Calais, auquel répond le Bureau. Au cours de ce premier échange de vues, il est précisé que la Conférence n'est pas appelée à se prononcer sur l'orientation générale de la Ligue, ce qui reste la prérogative des Congrès, mais à examiner les moyens de recrutement, de propagande, d'organisation et de coordination susceptibles d'assurer à l'action de la Ligue le rayonnement nécessaire.

La séance est levée à 12 h. 30.

Séance de l'après-midi

La séance est reprise à 14 h. 30.

Tous les délégués présents sont appelés à exposer la situation de la Ligue dans leur département. Prennent la parole : MM. Crognier (Aveyron); Cantoni (Oise); Bouilly (Yonne); Guillon (Vienne); Gueffier (Vendée); Courtaut (Hte-Marne); Lahargue (Gironde); Courage (Vaucluse); Rucart (Vosges); Mathieu (Var); Pannetier (Somme); Pougard (Deux-Sèvres); Leclainche (Seine-Inférieure); Colle (Seine); Gaucher (Marne);

2° Que le Comité Central adresse aux Fédérations une circulaire les invitant à se mettre en rapports entre elles pour échanger des conférenciers (proposition Gueffier, Vendée).

3° Que le Comité Central soumette périodiquement (chaque trimestre par exemple) une question importante à l'étude des Sections (proposition Nony, Puy-de-Dôme).

AUX SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Avis important

La Commission chargée par le Comité Central de rapporter devant lui les vœux des Sections et Fédérations recommande aux rédacteurs et expéditeurs de ces vœux :

1° De les motiver avec précision, et, le cas échéant, de les accompagner d'un rapport succinct sur les abus contre lesquels ils protestent : des vœux trop vagues tombent dans le vide;

2° De transcrire chaque vœu sur une feuille séparée, les vœux de différente nature faisant l'objet d'un classement distinct.

La Commission donne aux Sections et Fédérations l'assurance que tous leurs vœux sont examinés et suivis. Elle les remercie des dispositions qu'elles prendront pour faciliter et hâter l'étude de ces vœux.

Collet (Sarthe); Gien (Saône-et-Loire); Laurent (Hte-Saône); Cerf (Bas-Rhin); Courtois (Eure-et-Loir); Cadier (Basses-Pyrénées); Nony (Puy-de-Dôme); Juste (Nord); Gamard (Nièvre); Ribrac (Loire-Inférieure); Lang (Meurthe-et-Moselle); Lévy (Loiret); Dr Aron (Indre-et-Loire); Laval (Hérault); Bozzi (Ardennes); Cazes (Aube); Damalia (Finistère); Deschamps (Côte-d'Or); Clouet (Charente-Maritime); Gardin (Bouches-du-Rhône); Perrin (Aisne); Caillaud (Comité Central).

Ils exposent les difficultés qu'ils ont rencontrées pour reconstituer les Sections, les résultats auxquels ils sont parvenus et ceux qu'ils escomptent dans un proche avenir. Beaucoup présentent à cet effet des suggestions utiles. Sans qu'il soit toujours possible d'éviter les débats d'ordre politique (notamment sur la question brûlante de l'attitude à prendre devant le referendum constitutionnel), les délibérations portent essentiellement sur les problèmes de recrutement et d'organisation. Les vœux suivants ont été adoptés :

1° Que les Présidents de Fédérations demandent l'insertion des communiqués de la Ligue dans les Bulletins départementaux des Instituteurs (proposition Courtois, Eure-et-Loir).

Ont été renvoyés à l'examen du Comité Central les vœux suivants :

1° Reconstitution rapide de la délégation à la propagande (proposition Nony, Puy-de-Dôme).

2° Mise à l'étude de l'édition spéciale et de l'envoi à tous les ligueurs d'un tract de propagande où seraient rappelées, en particulier, les batailles historiques de la Ligue (proposition Nony, Puy-de-Dôme).

3° Qu'à l'occasion du 14 juillet, le Comité Central prenne l'initiative et la direction des manifestations républicaines (proposition Lang, Meurthe-et-Moselle).

La Conférence clôt ses travaux à 20 heures.

* * *

Entre les deux séances, les délégués ont visité la Maison de la Ligue, observé dans la partie non restaurée l'étendue de la dévastation, constaté l'état sommaire de la réinstallation, puis se sont rendus au déjeuner cordial, d'une simplicité rigoureuse, où les conviait le Comité Central. Ainsi se sont resserrés, dans les heures de travail et en dehors du travail, les liens d'amitié personnelle entre militants d'un même idéal.

*

Trois résolutions du Comité Central

Pour la défense de la souveraineté populaire

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, Rappelant sa résolution du 28 mars 1946 sur la loi électorale, ainsi que la protestation élevée par la C.G.T., la Ligue des Droits de l'Homme et tous les Partis de gauche contre le régime « déloyal et injuste » des élections d'octobre à l'Assemblée Constituante,

Proclame à nouveau que chaque citoyen français a le droit de transférer librement sa part de souveraineté au candidat de son choix, qu'il a le droit de solliciter personnellement les suffrages des électeurs, et que ces droits ne sauraient être méconnus sans porter une grave atteinte au principe de la souveraineté populaire.

En conséquence, il proteste contre toute loi qui restreindrait ou paralyserait le libre exercice de ces droits, et il invite les Français à exiger des candidats qui se présenteront le 2 juin à leurs suffrages l'engagement de leur restituer la plénitude de leurs droits, tant au point de vue de l'électorat que de l'éligibilité.

Au nom des mêmes principes et pour la défense de la souveraineté populaire, le Comité Central met les Français en garde contre toute tentative de prorogation de la nouvelle Constituante, qui, visant à étendre de 7 mois à 5 ans la durée du mandat conféré aux élus du 2 juin, frustrerait le corps électoral de toute possibilité d'obtenir à bref délai la restitution de ses droits.

9 mai 1946.

La condamnation d'Alvarez et de Zapirain

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, saisi des conditions dans lesquelles ont été jugés et condamnés les citoyens Alvarez et Zapirain par un Tribunal militaire espagnol, affirme sa solidarité avec la Ligue argentine des Droits de l'Homme, la félicite de ses initiatives en vue d'assurer la défense des accusés, et proteste avec elle contre le renvoi, devant un tribunal d'exception composé de militaires, d'accusés de crimes politiques.

Considérant que, dans ce procès, les droits essentiels de la défense ont été violés, que les accusés se sont vu refuser l'assistance d'avocats de leur choix, et qu'il leur a été imposé de remettre leur cause à des officiers désignés par le président du Tribunal;

Considérant que la publicité des débats n'a pas été réellement assurée, et que, contrairement aux règles observées dans tous les pays non fascistes au cours de procès de même nature, ni la presse, ni les délégués des pays étrangers n'ont été autorisés à suivre les audiences;

Considérant que des avocats argentins choisis par la femme de l'un des accusés, non pour plaider, mais simplement pour assister aux débats, n'ont même pas pu obtenir le visa d'entrée en Espagne;

Considérant que les garanties accordées aux accusés politiques sont le signe même de la civilisation pour la sauvegarde de laquelle les Nations Unies ont combattu jusqu'à la victoire,

Le Comité Central invite tous les défenseurs de la Liberté dans le monde à se joindre à la Ligue pour réclamer inlassablement le rétablissement en Espagne d'un régime respectueux des droits de l'Homme et du Citoyen.

23 mai 1946.

APRÈS LE PROCÈS D'ANGELI

Au lendemain du procès d'Angeli, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme s'alarme des conditions dans lesquelles s'est déroulé ce procès.

Angeli, préfet vichyssois du Rhône, avait été condamné à mort par la Cour de justice de Lyon. L'arrêt ayant été cassé, le procès a été renvoyé devant la Cour de justice de Paris. Là, tout semble avoir été mis en œuvre pour obtenir une condamnation anodine : l'accusation d'intelligences avec l'ennemi a été abandonnée et l'excuse a été admise de l'obéissance aux ordres du gouvernement de trahison et de coup d'Etat qu'était le gouvernement de Vichy.

Le Comité Central s'élève contre une doctrine qui, si elle fait jurisprudence, transformera les agents de Vichy, instruments de l'ennemi, en serviteurs irréprochables de l'Etat. Rapprochant l'issue du procès d'Angeli des grâces sans nombre et des mises en liberté dont bénéficient de notoires collaborateurs, il dénonce une détestable tendance à ménager les plus importants agents d'exécution du fascisme vichyssois et les plus hauts complices de la trahison.

Le Comité Central rappelle sa résolution de janvier 1945, protestant contre la lenteur et l'incohérence de la répression, et demandant au gouvernement de rappeler aux magistrats « que la loi qui punit doit être égale pour tous ; que les crimes commis contre la Patrie, contre la République et contre l'humanité ne s'absolvent ni s'atténuent en raison... des hautes fonctions exercées ; que les responsabilités sont, au contraire, d'autant plus lourdes que l'exemple est venu de plus haut ». Pas plus aujourd'hui qu'alors, il n'accepte que la rigueur envers les petits serve de contre-partie ou d'excuse à l'indulgence envers les grands.

Il regrette que des magistrats, oubliant le fier adage qui veut, si la plume est servie, que la parole soit libre, acceptent de servir des intentions politiques.

Il appelle de tous ses vœux une réforme de la magistrature, qui, tout en exigeant d'elle le respect des principes républicains, affranchisse enfin la justice de la dépendance de la Chancellerie.

30 mai 1946.

La situation morale et l'activité de la Ligue

RAPPORT

présenté par le Secrétaire Général à la Conférence des Présidents

Mes chers Collègues,

D'où nous sommes partis — ce que nous avons fait — où nous en sommes aujourd'hui : voilà ce que le Bureau m'a donné mission de vous dire en m'attribuant la lourde charge du rapport sur la situation morale et l'activité de la Ligue.

Mais d'abord laissez-moi, après le Président, exprimer ici ma joie. Joie de nous retrouver, joie de nous expliquer. Comme vous, comme les militants de nos Sections, nous aurions voulu tenir un Congrès : des difficultés matérielles, jusqu'à présent insurmontables, ne le permettent pas encore. A défaut de grandes assises nationales, renouvelant le mandat de notre Comité, se prononçant sur son œuvre, traçant la direction générale à suivre pour demain, il y a des mois que nous souhaitons vous réunir. La Conférence des Présidents de Fédérations, que nos statuts n'ont pas prévue, a fait ses preuves. Ses avis et ses conseils nous ont éclairés et guidés. Elle nous a permis — et ce n'est pas le moins précieux — de doubler d'amitié personnelle notre fraternité de ligueurs. Enfin, nous voici rassemblés, pour la première fois après six ans.

**

Six ans ont passé depuis notre Assemblée de 1940. Six ans parmi lesquels les plus sinistres, les plus abjects de notre histoire.

Déjà, en ce trouble printemps de 1940, nous sentions peser sur nous l'arbitraire, rôder autour de nous la trahison et le reniement. Quelques semaines plus tard, nous étions dispersés et pourchassés ; la Ligue, qu'on n'osait pas officiellement dissoudre, mais empêchée de se réunir et de s'exprimer, était interdite en fait. Rendons cette justice à la plupart de ses membres ; ils n'ont pas cessé de se conduire en ligueurs, c'est-à-dire en patriotes, au sens de ce mot pendant la Révolution française, défenseurs de la République et de la France confondues. J'ai entendu André Philip, bien placé pour connaître la toute première Résistance, porter ce témoignage : « Partout où existait une Section de la Ligue, les résistants savaient trouver un homme au moins pour les rejoindre ou les assister. » Beaucoup sont tombés, tous ont été menacés. Rien de plus naturel, je dirais presque : rien de plus légitime, alors que cette guerre avait pour enjeu dernier les droits de l'Homme, que l'hitlérisme et le fascisme poursuivaient comme fin dernière l'anéantissement des droits de l'Homme, et que la Ligue avait la première donné le signal et l'exemple de la Résistance en s'élevant, dès leur avènement, contre le fascisme et l'hitlérisme, qu'elle les avait démasqués, flétris, dénoncés comme les pires ennemis de la liberté, de la justice, de la paix, de la civilisation, et, pour tout dire en un mot, de la dignité de la personne humaine.

Ce crime de clairvoyance et de courage, la Ligue l'a payé lourdement. Elle l'a payé de tous ses biens et des meilleurs de ses membres. Au lendemain de la Libération, la plupart des

Sections étaient en léthargie ; celles qui s'éveillaient demeuraient sans rapport entre elles, sans lien avec le Comité Central ; le Comité Central, décimé par l'assassinat du Président Victor Basch, était trois fois mutilé, par la mort de douze de ses membres, par la déportation de Léon Jouhaux (heureusement revenu depuis) et d'Odette René-Bloch (que nous n'avons pas retrouvée), enfin par l'élimination indispensable de quelques autres. La Maison de la Ligue avait été dévastée, ses archives pillées, tous ses meubles volés. Nous étions sans ressources, sans moyens de travail, sans personnel et sans abri. Le Dr Sicard de Plauzoles, doyen des vice-présidents, nous a donné asile : sans lui, la Ligue était littéralement dans la rue. Il nous a offert un abri temporaire, nous y sommes restés un an : la Ligue ne lui dira jamais assez sa gratitude.

Nous n'avons reçu des pouvoirs publics aucune aide, sous aucune forme. De l'argent ? Nous n'en aurions pas accepté. Mais d'autres trouvaient des locaux : quand nous en avons signalé, on ne nous les a pas accordés. La Ligue est une spoliée, elle avait droit à réparation : elle n'a rien reçu. Elle avait droit à des meubles : nous nous sommes tournés vers l'Entr'aide française, désignée pour les répartir ; notre Président s'est adressé au président de l'Entr'aide, notre collègue Justin Godart, membre honoraire du Comité Central ; nous n'avons jamais reçu de réponse que d'un sous-ordre, ancien collaborateur du Secours National de Vichy, et cette réponse était un refus ; il a fallu une intervention extérieure pour nous faire attribuer deux bureaux, quelques classeurs déhanchés, huit fauteuils boiteux dont quatre en drap mité, et une douzaine de chaises dépareillées, mais également vacillantes. Le reste, tout le reste, nous l'avons payé. Quand la Ligue proteste contre le mépris scandaleux où sont tenus les spoliés — l'occasion n'est que trop fréquente — elle parle en toute connaissance de cause.

Voilà pour le matériel, et voici pour le personnel. Pendant les derniers mois de 1944, personne que le Secrétaire général : sans quelques concours bénévoles de ligueuses prenant sur leur repos ou leurs loisirs, nous n'aurions pu ni correspondre avec les Sections renaissantes, ni intervenir par lettres auprès des pouvoirs publics. Le 15 décembre 1944, notre ancienne caissière, Mme Desœuvres, a bien voulu assumer seule la double charge de la Caisse et de la Trésorerie. Nous n'avons eu notre première sténographe que le 1^{er} mars seulement, et pour l'après-midi seulement. Mme Mossé, chef des services juridiques, n'a repris ses fonctions que le 1^{er} mai, Mlle Cougnenc, chef du Secrétariat, que le 1^{er} juin provisoirement, définitivement le 1^{er} septembre. Enfin, notre ami Joint, membre du Comité Central, s'est mis, depuis le 1^{er} novembre, à la disposition de la Ligue, qu'il a toujours vaillamment servie, pour seconder et, quand il le faut, suppléer le Trésorier général et le Secrétaire général. A l'heure présente, le personnel de la Ligue, qui s'élevait jadis à quarante personnes, en compte exactement huit. Deux sont des sténo-dactylos, qui ne suffisent pas à la tâche ; deux, des employées aux écritures et au classement ; Joint est un autre nous-mêmes ; les trois autres, Mme Desœuvres,

Mme Mossé, Mlle Cougnenc, ont accepté d'être à la fois chefs de services et employés, dirigeantes et exécutantes. La besogne qu'elles ont abattue, qu'elles abattent, est écrasante : c'est miracle qu'elles y parviennent. Ou plutôt non : elles y parviennent parce qu'elles sont des ligueuses, qu'elles savent la grandeur de la tâche qu'elles accomplissent, et qu'elles y ont voulu leur esprit et leur cœur. Mais les forces humaines, même féminines, ont des limites, elles ne croissent pas au même rythme que le nombre et la complexité de nos affaires. Si nous voulons y faire face, il faudra trouver du personnel supplémentaire.

En attendant, telles ont été, telles sont encore, les conditions matérielles de l'activité de la Ligue. Nous avons, il est vrai, regagné notre Maison, parce que nous y avons fait, à nos frais, les réparations indispensables. Nous vous y mènerons tout à l'heure : vous jugerez par vous-mêmes de la modestie de l'installation ; vous verrez, par la grande salle et par le second étage que nous avons dû, faute de ressources, laisser en l'état où nous les avions trouvés, à quel degré de sauvagerie méthodique et raffinée les Allemands ont poussé la joie de détruire la Ligue des Droits de l'Homme.

Chers amis, je vous dis ces choses sans amertume, non sans fierté. Je ne cherche pas, en les disant, à provoquer votre pitié ou à quêter votre indulgence. Je les dis parce qu'elles sont vraies, parce qu'elles confirment notre indépendance, et aussi pour affirmer qu'en cette misère, le cœur ne nous a jamais manqué.

* * *

Pendant les années d'oppression et de silence, la Ligue n'a vécu collectivement que dans les souvenirs, les espoirs, l'attente de ses membres. Mais elle y restait si vivante qu'à peine advenue la Libération, partaient, spontanément et sans concert préalable, deux appels au regroupement.

De Toulouse, en août 1945, était lancé le texte suivant :

« La Ligue des Droits de l'Homme, depuis près d'un demi-siècle expression de la conscience républicaine, dressée dès l'origine contre tous les fascismes, haïe et redoutée par les oppresseurs, leurs complices et leur valetaille, a subi pendant quatre ans la persécution hitléro-richtyssoise.

» On n'osait pas l'abolir : on se contenta de la ligoter, de la baillonner. Sa maison fut pillée, ses dossiers volés, ses militants pourchassés, son président, le noble Victor Basch, une des lumières de la France, lâchement assassiné.

» Aujourd'hui, dans la liberté reconquise par le peuple en armes, à l'aube des pures revanches de la VÉRITÉ et de la JUSTICE, la Ligue reprend son action au grand jour.

» Une tâche immense s'offre à elle :

» — Obtenir, pour l'édification de tous, d'une part l'établissement des véritables responsabilités du désastre — de l'autre, la révélation des mensonges, des abus, des profits, des vices et des crimes abrités sous le masque hypocrite de la prétendue Révolution Nationale.

» Exiger qu'une pleine justice s'abatte, dans les formes légales mais sans retard ni ménagement, sur tous les bourreaux et les traîtres, — qu'elle fasse rendre gorge aux spoliateurs et aux corrompus — et qu'elle accorde à leurs victimes la réparation qui se doit.

» — Seconder l'émouvant effort des Mouvements de Libération pour garantir la France de la guerre et de l'oppression, pour mettre la civilisation à l'abri des retours de la barbarie, pour rendre la République plus républicaine, la démocratie vraiment démocratique, en éliminant la domination de l'Argent et en assurant au Travail sa place éminente dans la société.

» — Enfin, renouant les traditions de sa propagande constante, il appartient à la Ligue d'*aviver*, dans la masse grandie par la souffrance, l'*attachement à la moralité civique et le culte de l'Idéal*.

» C'est pourquoi, sans attendre d'avoir pu joindre les membres dispersés du Bureau et moralement sûr de leur assentiment, le Secrétaire général appelle les Présidents, Secrétares et Trésoriers des Fédérations

et Sections à se réunir d'urgence, et à regrouper leurs adhérents (à la seule exception de ceux, heureusement très rares, qui, en collaborant avec l'envahisseur ou en adhérant à Vichy, à sa doctrine ou à ses actes, se sont d'eux-mêmes exclus de la Nation et de la République).

» Il les invite à rassembler autour d'eux, à l'heure où la victoire des Nations Unies apparaît dans le monde entier comme la victoire des Droits de l'Homme, tous ceux, hommes et femmes, qui entendent l'obtenir absolue et la maintenir définitive.

» Signé : Emile Kahn,

» Secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme. »

Dans le même temps, à Paris, le Dr Sicard de Plauzoles, qui avait gardé le contact avec les membres du Bureau restés ou revenus, réunissait dans cette maison une première assemblée des ligueurs, puis, à la fin de septembre, le Comité Central lui-même. Comité alors peu nombreux, bientôt grossi par les retours, et qui n'a plus cessé de siéger régulièrement. Le Dr Sicard de Plauzoles avait eu l'idée heureuse d'y convier ceux de nos collègues qui, sur l'initiative d'André Philip, de Georges Buisson et de Marc Rucart, membres élus du Comité, avaient formé à Alger un Comité Central provisoire : Bosman-Van-Wolput, vice-président de la Fédération du Nord ; René Cassin, vice-président du Conseil d'Etat ; Pierre Cot, ancien membre du Comité Central ; Henri Laugier, ancien Recteur d'Alger, aujourd'hui l'un des Secrétares de l'O.N.U. ; Charles Laurent, Secrétaire général de la Fédération des Fonctionnaires, président de la Commission des Finances de l'Assemblée consultative ; le Général Tubert, aujourd'hui maire d'Alger, député à la Constituante ; enfin — le dernier, non le moindre — Félix Guoin, ligueur fidèle et sûr. Nous leur avons demandé de demeurer auprès de nous. Au Comité Central, ils ne votent pas, n'ayant pas reçu l'investiture des Sections, mais leurs propositions et leurs avis nous sont précieux ; Charles Laurent, financier émérite, a bien voulu assumer la direction de la Trésorerie générale, vacante depuis la mort de notre cher Georges Etienne. Les finances de la Ligue lui donnent assurément moins d'occupations que les finances de l'Etat : elles ne lui donnent pas moins de préoccupations. Nous le remercions, nous les remercions tous, et du concours qu'ils nous apportent, et d'être restés, dans les hautes charges publiques qui leur ont été confiées, des ligueurs d'âme et d'action.

Ce Comité Central, ainsi rassemblé, qu'a-t-il fait ? Il a donné à la Ligue un programme d'action, celui-là même qui était esquissé dans l'appel de Toulouse. Il a, sur l'initiative du Dr Sicard de Plauzoles, inscrit dans les formules d'adhésion les nécessaires engagements des nouveaux ligueurs. Il a, compte tenu du décalage économique et monétaire, et sous réserve des droits souverains du Congrès, fixé provisoirement la cotisation nécessaire au fonctionnement de la Ligue. Il a élu, à la présidence de la Ligue, celui que désignaient son nom illustre et sa conscience cristalline, celui-là même que Victor Basch avait choisi d'avance : Paul Langevin.

Et voici, sous ses formes diverses, administrative, juridique et générale, ce qu'a été l'action de la Ligue.

L'administration de la Ligue.

Notre effort essentiel a porté, d'une part, sur la renaissance des Sections et Fédérations, d'autre part, sur la propagande.

La résurrection de nos Sections locales a été lente. Trop souvent, la disparition d'un animateur, président ou secrétaire, ou sa fatigue, ont fait manquer le moment favorable. Dans les mois qui ont immédiatement suivi la Libération, les adhésions nouvelles s'offraient spontanément. Plus tard, le courant s'est porté vers les mouvements de résistance, puis vers les partis politiques. Une période d'élections successives s'est ouverte au bénéfice des partis. Le temps, sans doute, travaille pour nous :

La L. D. H. à la Radio

Changement d'horaire

A partir du 1^{er} juin, les chroniques de la Ligue sont diffusées
tous les samedis, à 13 h. 15,
sur la Chaîne parisienne de la Radiodiffusion nationale.

toutes les modes s'usent, et, de nos jours, s'usent vite. Déjà les mouvements de résistance s'anéantissent, et les partis ont fait leur plein. Depuis décembre dernier, plus de cent quarante Sections se sont formées ou reformées. L'année 1946 doit être fructueuse : vous nous direz vous-mêmes, tout à l'heure, quels moyens vous y emploieriez et quel concours vous attendez de nous.

Les Fédérations ont connu une fortune inégale. Une d'entre elles a brillamment pris la tête : celle de la Somme, sous l'impulsion de son Secrétaire Bernard André, a, dans la seule année 1945, reconstitué cinquante Sections, organisé près de cent réunions, regroupé plus de mille adhérents ; matériellement, et plus encore moralement, elle représente la force politique la plus influente du département. Je la cite pour lui faire honneur, et aussi pour exciter votre jalousie et la stimuler. Imitiez-la, surpassez-la.

Je sais bien que tous les milieux ne sont pas également favorables : là-dessus encore, nous vous entendrons. Tout de même, laissez-moi vous dire qu'il n'est pas admissible que tous les départements n'aient pas encore retrouvé leurs Fédérations — pas admissible que telles Fédérations, jadis actives ou florissantes, sommeillent parce que leurs présidents s'absorbent dans l'exercice de mandats politiques — pas admissible qu'une Fédération (que je ne nommerai pas) et toutes les Sections qui la composent, soient privées malgré nous de tout rapport avec nous, de tout envoi de cartes, de toute réception de *Cahiers*. La Ligue n'est pas ingrate, elle n'oublie pas les services rendus, elle honore et elle aime ceux qui les ont rendus. Mais il lui faut, plus que jamais, des serviteurs constants. Puissent l'entendre ceux qui, nous le savons, au fond d'eux-mêmes, gardent pour elle un grand amour...

Sections et Fédérations, nous les avons secondées dans toute la mesure de nos moyens. Propagande orale : près d'une centaine de conférences ont été faites par des membres du Comité Central, au premier rang desquels, je citerai, pour les remercier, Gabriel Cudenet et Georges Gombault, devenus depuis le mois dernier vice-présidents de la Ligue, Joint et Suzanne Collette-Kahn. Nous pourrions, nous devrions, en donner beaucoup plus. Il nous faudrait reprendre les tournées, si fructueuses, des délégués à la propagande. La difficulté, aujourd'hui, est double : le prix démesuré des voyages (vous en savez quelque chose) et la pénurie de conférenciers permanents. Nous en avons eu de tels que nous sommes peut-être exigeants, mais, reconnaissons-le, les jeunes d'aujourd'hui craignent la fatigue et l'inconfort plus que les vieux d'autrefois, et ils gagnent aisément plus que ne peut offrir une Ligue qui n'est riche que d'idéal.

Tant qu'il en sera ainsi, c'est à vous surtout d'y parer. Trouvez chez vous, autour de vous, des conférenciers locaux, départementaux, régionaux : entendez-vous à cet effet entre Fédérations voisines, pour des échanges et des tournées. Faites appel à nous, nous viendrons très volontiers, mais, de préférence, pour des assemblées fédérales et pour des réunions bien

préparées, soigneusement organisées, attirant les auditeurs, notamment les auditeurs jeunes, par d'autres agréments qu'une perspective de harangues. Certaines Sections ont pu offrir à nos orateurs des auditoires imposants, en entourant leurs conférences de la présentation d'un beau film et de l'exécution de bonne musique. La Beauté, Victor Basch vous l'aurait dit, est proche parente de la Justice : elles sont toutes les deux des formes de l'harmonie.

Propagande orale encore, nos émissions à la Radio, deux fois par mois, sur la chaîne parisienne. Elles sont entendues partout, les lettres qu'on nous adresse, pimentées parfois de quelques injures, le prouvent. Tous les ligueurs auraient intérêt à les entendre.

Propagande écrite. Nous n'avions plus de tracts, plus de brochures, plus de *Cahiers*. Il ne nous restait pas même un seul exemplaire des Statuts. Nous les avons réimprimés. Nous avons édité deux brochures que tout ligueur devrait avoir, lire et relire : celle qui rassemble les discours prononcés à la mémoire de Victor Basch pour le premier anniversaire de l'odieux assassinat ; celle de Mme Simonne Amiel sur les principes, les méthodes, les interventions de la Ligue. Nous avons édité un tract sur la position de la Ligue dans le Rassemblement républicain, nous avons réédité en tract les Déclarations des Droits de 1789 et de 1793, avec le *Complément* de 1936, qui fait honneur à la Ligue. Enfin, nous avons fait réparer les *Cahiers*.

Nous les avons fait réparer après une trop longue attente qui n'était pas de notre fait : nous avons éprouvé ce qu'un système gouvernemental d'autorisation préalable et d'attribution de papier, contraire aux principes républicains, aux traditions et aux mœurs républicaines, donne de latitude à l'arbitraire ministériel et à la faveur partisane.

Nous avons fait réparer les *Cahiers*, mais sous un volume réduit et dans une forme nécessairement différente. Ils redeviendront, dès qu'il sera possible, la revue doctrinale et documentaire, véritable répertoire de jurisprudence républicaine, qui faisait autorité en France et au dehors. Pour le moment, ce n'est encore qu'un bulletin administratif, lien permanent entre le Comité Central, les Fédérations, les Sections et les ligueurs. Tout de même, le numéro triple sur le *Problème constitutionnel* et celui qui vient de paraître sur la *Déclaration des Droits de 1946*, rappellent par leur richesse les *Cahiers* d'autrefois et préludent à leur entière renaissance.

Je ne dis rien des grandes manifestations collectives auxquelles la Ligue a pris part : la commémoration de Victor Basch en Sorbonne, la célébration d'Anatole France citoyen, les Etats Généraux de la Renaissance française, le meeting de protestation contre les injustices de la loi électorale de 1945, les manifestations anti-fascistes aux deux anniversaires de février 34, les manifestations en faveur de l'Espagne républicaine, à commencer par l'immense meeting du Vélodrome d'Hiver, et tant d'autres. Ces manifestations se relient étroite-

ment à notre action générale. Elles représentent aussi une forme utile de propagande. Chaque fois qu'un mouvement populaire s'élève contre la violation d'un droit, contre l'écrasement d'une liberté, contre l'oppression, contre l'arbitraire, contre les crimes qu'il engendre, contre les atrocités qu'il déchaîne, la Ligue doit être présente : elle l'a été.

L'action juridique.

Du premier jour de sa renaissance, la Ligue a repris sa tâche sacrée d'intervention pour les victimes de l'injustice et de l'arbitraire. La première démarche du Bureau, en septembre 1944, a été pour demander au Garde des Sceaux l'égalité devant la justice et le respect de la liberté individuelle ; depuis, chaque jour nous a donné des occasions et des raisons multipliées d'intervenir.

J'aurais voulu vous apporter des statistiques. Impossible de les dresser parce que, dans les premiers mois, nous ne pouvions pas tenir de registres, et parce qu'aujourd'hui encore, à deux ou trois que nous sommes pour faire face à toutes les obligations de notre service juridique — recevoir les dossiers, les classer, les étudier, délibérer sur les interventions, réclamer souvent des éclaircissements nécessaires, provoquer des enquêtes, intervenir, recueillir les réponses, les transmettre, intervenir à nouveau — quand le temps nous presse de choisir entre la satisfaction d'établir une statistique et la nécessité d'agir pour le salut d'une cause humaine, sans hésiter nous agissons.

Ce que je peux vous dire, c'est que, dans l'ensemble, la proportion des affaires qui méritent intervention est plus élevée qu'autrefois ; plus élevée aussi, la proportion des résultats satisfaisants : les justes causes sont plus nombreuses et nos appels mieux entendus.

Ce que je dois vous dire, ou plutôt vous rappeler, c'est que la procédure de la Ligue est une procédure écrite : on la saisit par lettre, on lui soumet un dossier. Les visites des plaignants ne se justifient qu'en réponse à une demande de précisions qui ne figurent pas au dossier. Hors de ce cas, elles imposent aux visiteurs un déplacement superflu, à nos services et à moi-même le gaspillage d'un temps qui nous est mesuré.

Ce que je tiens à vous dire, c'est que la plupart des dossiers sont étudiés dans le service — ce qui n'est pas une mince besogne ! Mais lorsqu'une affaire, obscure, complexe ou singulièrement délicate, exige une consultation extraordinaire, nous la demandons, soit à des spécialistes (affaires militaires et fiscales), soit à ces maîtres du Barreau, nos collègues Maurice Hersant, Raymond Rosenmark et René Georges-Etienne, chez qui le dévouement désintéressé à la Ligue, la fidélité courageuse à ses principes, l'amour passionné de la justice, égalent la science et le talent.

L'amour passionné de la justice, en aucun temps il n'a été plus nécessaire. Au cours des années amères, dans la certitude qu'elles prendraient fin, nous avions fait un beau rêve : nous avions rêvé d'une France libérée, non seulement de l'occupation et de l'oppression, mais de l'arbitraire et de l'injustice. Avouons que ce rêve n'est pas encore tout à fait entré dans la réalité.

La justice, pour nous, c'est le châtement des coupables, la réparation aux victimes. Le châtement des coupables, sous les deux formes qu'il a prises, la répression judiciaire et l'épuration administrative, blesse l'équité. La répression a été inégale, incohérente, dans l'ensemble trop lente, insuffisante, trop souvent atténuée par des grâces inexplicables (ou peut-être trop explicables), alors qu'en certains cas elle a frappé des innocents. L'épuration, inégale aussi, lente aussi, capricieuse aussi, a été rendue illusoire par le moyen de réintégrations discrètes et de mutations sournoises : tel fonctionnaire destitué de son emploi, déclaré indigne de servir l'Etat, se retrouve sous l'uniforme dans l'armée d'occupation, et il a suffi que nous le signalions à la vigilance des pouvoirs publics pour qu'il reçut un galon nouveau.

Réparation aux victimes ? J'ai raconté parfois au Comité Central ou à la Radiodiffusion, et maintes fois devant les Sections, des histoires douloureuses et scandaleuses, où l'injustice finit par atteindre à un degré de comique amer dont on rit pour n'en pas pleurer. Résistants persécutés et non réhabilités ; résistants poursuivis pour faits de résistance ; résistants authentiques accusés de collaboration avec l'ennemi ; fonctionnaires ou officiers évincés par Vichy et non réintégrés ; spoliés entraînés d'instance en instance, bercés de promesses illusoire, expulsés de leur logis pour y remettre les spoliateurs — autant de catégories (et j'en passe) où nous pourrions mettre des noms. Je n'en citerai qu'un, parce qu'il est symbolique : le lieutenant Chevallier, arrêté par Vichy, détenu seize mois sans être jugé, condamné par une cour martiale d'Afrique, sans pouvoir se défendre, à deux ans de prison et à la dégradation, expédié par le Général Giraud, maintenu par le Général de Gaulle, dans un bague du Sud d'où il est revenu brisé, réhabilité enfin par la Cour d'Alger (il y a des juges à Alger !) et ne pouvant obtenir la restitution de ses papiers et de son grade. Mais il a retrouvé son accusateur, l'homme aux ordres de Vichy, toujours en fonctions, avec un galon de plus : le résistant brimé, le vichyssois comblé, voilà le tableau symbolique. Il y a des animosités qui confinent à la forfaiture, et des camaraderies dont on ne sait si elles ne sont pas des complexités.

Je n'ai parlé que de l'injustice, que dirai-je de l'arbitraire ? Un juge insouciant lance un mandat d'arrêt sans signalement, des gendarmes arrêtent sans enquête un homonyme innocent, un substitut le garde quinze jours en prison sans l'interroger : c'est une histoire vraie, et chacun de nous court, le même risque. Un prêtre catholique, haï par son évêque, est dénoncé par lui au Préfet qui, docilement, le décrète d'internement, et,

ASSEZ DE RETARDS !

Le procès du chef milicien Lécussan, assassin du président Victor Basch et de Mme Basch, s'est ouvert à Lyon le 24 mai. Fort de la condamnation atténuée d'Angeli devant la Cour de Paris, l'accusé a récusé ses juges, et l'affaire a été renvoyée *sine die*.

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 30 mai, émet le vœu que la Cour de Cassation, saisie de la requête de Lécussan, se prononce sans temporiser.

Il regrette, à cette occasion, qu'une loi mal faite, interdisant la constitution de partie civile devant les Cours de justice, ne permette pas à la famille de Victor Basch et à la Ligue, frappée en sa personne, de participer à l'action de la Justice.

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

sont invitées à se prononcer sur les

PROBLÈMES CONSTITUTIONNELS

Par l'effet du referendum du 5 mai, l'Assemblée élue le 2 juin est de nouveau constituante. Sa tâche essentielle est d'élaborer une Constitution faite pour recueillir la majorité des suffrages. Dès lors se pose la question de savoir ce qu'il convient de modifier dans le projet repoussé, et dans quel sens le modifier.

Cette question s'impose avant tout à l'Assemblée, mais non à elle seule. Une organisation comme la Ligue, vouée à l'étude désintéressée des problèmes de la vie publique, n'y peut rester indifférente. Elle aura, au prochain referendum, le devoir de se prononcer : il faut, dès à présent, qu'elle s'y prépare.

Le Comité Central s'est mis à cette tâche. Sa commission de la réforme constitutionnelle reprend son travail préparatoire. Il souhaite que les Sections et les Fédérations y coopèrent. Certaines d'entre elles ont regretté que le Comité Central ait pris position sur l'ancien projet sans les consulter préalablement. Mais qu'avaient-elles fait elles-mêmes pour qu'il connût leur opinion ? Sur les propositions du Comité, publiées dans le Cahier triple de Décembre-Janvier-Février, aucune de celles-là n'a donné son avis. Qu'elles soient à présent moins discrètes ! Qu'elles n'attendent pas, pour s'y conformer ou s'y opposer, les décisions des partis : qu'elles ne se prononcent, comme il se doit, que par raison. Le Comité Central compte sur la fermeté civique et la clairvoyance républicaine de toutes les Sections de la Ligue.

Soucieux d'obtenir des réponses constructives, il ne leur demande pas un oui ou un non global. Cette procédure usuelle dans le referendum, appliquée à une matière aussi complexe, est dérisoire. C'est pourquoi le Secrétariat général a dressé le questionnaire détaillé publié page 70. Les Sections et Fédérations sont invitées à y répondre, en donnant brièvement les motifs de leurs préférences, dans le plus court délai possible, les réponses parvenues après le 6 juillet risquant de se trouver périmées.

ne le trouvant pas, arrête à sa place un de ses parents qu'il garde enfermé cinq mois : sans la Ligue, il l'eût gardé plus longtemps. On ne subit pas cinq ans de domination policière sans qu'il en reste quelque chose. Il en restera quelque chose, tant que des sanctions exemplaires n'aurent pas appris à tous, si haut qu'ils soient, le respect de la liberté.

Naturellement, dans chaque affaire, la Ligue intervient, et souvent avec succès. Mais il ne suffit pas d'intervenir sur les cas particuliers, il faut en rechercher les causes. La méchanceté des hommes, certes, leur légèreté, leur indifférence, mais elles ne suffiraient pas. Des lois, sans doute, ne sont pas respectées, mais il y a de mauvaises lois. L'une des tâches de la Ligue, c'est la réforme de ces lois.

Nous avons demandé jadis, sans jamais les obtenir, l'abolition des lois scélérates, la refonte des articles 443 et 444 sur la revision des procès criminels. Depuis la Libération, nous avons demandé la modification de la loi qui a permis aux Chambres civiques de frapper un citoyen sans le juger, sans l'entendre, sans l'avertir, d'interdit électoral : nous ne l'avons pas obtenue. Nous avons obtenu, à force d'insistance, la suppression presque totale de l'internement administratif. Nous avons obtenu la réforme de la procédure d'expulsion, donnant enfin à l'expulsé le droit de s'expliquer et de se défendre. Nous venons d'obtenir, grâce à Maurice Viollette, vice-président de la Ligue, une atténuation à la procédure monstrueuse de la confiscation des profits illicites. Mais cette procédure illusoire et dérisoire, dont les méfaits sont dénoncés dans les *Cahiers* d'avril qu'on vient de vous remettre, subsiste dans son ensemble. Trop d'ordonnances prétendument réparatrices pour les spoliés sont perfidement acablantes pour eux. Trop de lois choquent le bon sens et le sens républicain. La Ligue n'est pas au bout de sa tâche, et nous, au bout de nos réflexions.

D'où vient que la loi soit mauvaise ? De l'ignorance ou de l'incurie de ses auteurs ? Explication trop facile. Une loi est

perfide parce qu'on l'a voulue telle. Ceux qui la font, ou qui l'inspirent, la veulent au service de leurs préjugés, de leurs préventions sociales, de leurs préférences politiques. De même, pour l'interprétation et l'application de la loi : le préfet qui ordonne l'internement d'un prêtre pour faire plaisir à un évêque obéit à une intention politique. Qu'elle le veuille ou non, dans l'intérêt même de ses causes, la Ligue ne peut pas faire abstraction de la politique.

La politique de la Ligue.

La Ligue ne peut pas faire abstraction de la politique, et elle ne le veut pas. Elle ne l'a jamais voulu.

Le jour même où elle s'est constituée, son fondateur, Ludovic Trarieux, lui a tracé un double programme : défendre les victimes particulières de l'injustice et de l'arbitraire, défendre, contre les menaces de la Contre-Révolution, les principes fondamentaux de la Déclaration des Droits de l'Homme. Il ajoutait : « Nous serrerons les rangs autour de la France moderne... prêts à combattre toute entreprise de retour à la France du passé ». Quatre ans plus tard, avec tout le Comité Central qu'il présidait, Trarieux précisait encore : définissant la position de la Ligue dans les élections législatives, alors prochaines, il revendiquait pour elle l'honneur d'avoir « ouvert les voies à l'organisation de la défense républicaine », il vantait « le but social de son programme et le haut intérêt politique dont il s'inspire ».

Où, la Ligue a une politique — ce qui ne veut pas dire qu'elle fait de la politique. Faire de la politique, c'est se mêler aux compétitions électorales, aux combinaisons parlementaires, c'est prétendre au gouvernement. La Ligue s'est interdit tout cela. Avoir une politique, c'est défendre des principes, les appliquer aux problèmes que pose l'évolution de la vie publique et s'y tenir sans compromis.

Cette politique, sa politique, la Ligue l'a suivie sans défaillir. Elle a eu pour présidents successifs un modéré, un radical, deux socialistes : elle n'a jamais pratiqué qu'une seule et même politique.

Non sans péril. Je ne parle pas du péril quotidien auquel elle s'exposait en combattant le nationalisme, puis le fascisme et l'hitlérisme : le 12 février 1934, le Rassemblement populaire, l'aide à l'Espagne républicaine, l'opposition à Munich — toutes actions politiques — ont provoqué les haines qui se sont assouvies dans la dévastation de la Ligue et l'assassinat de Victor Basch.

Le péril dont je veux parler est d'autre sorte : c'est le risque d'accusations injustes, portées par nos adversaires et quelquefois par nos amis.

En intervenant dans la politique, donc en traitant des mêmes questions que les partis, la Ligue, a-t-on dit, se subordonne aux partis, à certains partis, voire à un seul parti. Sauf Trarieux — et encore! — aucun de nos présidents n'a échappé à cette accusation : Pressensé, socialiste, menait la Ligue à la remorque de son parti; Basch, socialiste, l'asservissait au Parti socialiste, et, sur la fin, comble d'horreur! au Parti communiste; même le pauvre Buisson, radical-socialiste, se voyait reprocher de débaucher la Ligue en la livrant au syndicalisme impudique. J'ai observé que ces censeurs, en accusant la Ligue de faire abusivement une politique de parti, entendaient qu'elle ne faisait pas la politique momentanée de leur parti. Je ne parle qu'au passé, parce que ces critiques partisans ne viendraient aujourd'hui à l'esprit de personne!

Tous nos présidents y ont opposé des répliques qu'un jour où j'aurai de la place, je reproduirai dans les *Cahiers*. Ils ont prouvé sans peine que la Ligue n'a jamais reçu d'aucun parti ni injonction ni suggestion, qu'elle se décidait et se prononçait, non par tactique, mais par principe; qu'elle n'avait jamais pour mots d'ordre, au-dessus de toutes les consignes diverses des partis, que la Vérité, la Justice et la Liberté. Dans le dernier article qu'il écrivit pour les *Cahiers*, Victor Basch, évoquant les campagnes de la Ligue contre les mesures arbitraires du gouvernement Daladier à l'égard des élus et des militants communistes, déclarait : « En les menant, la Ligue des Droits de l'Homme a accompli un devoir auquel il aurait été déshonorant pour elle de se soustraire. Devoir difficile, puisque, souvent, nous avons été seuls dans nos revendications et que celles-ci risquaient d'être mal interprétées. Mais c'est notre fierté de faire, à certains moments, ce que nul parti ni nulle autre association n'ose faire. Ce qui permet à la Ligue de parler quand tant d'autres se taisent, c'est qu'elle est, au-dessus de la politique, c'est que toute passion partisane lui est étrangère, c'est que, libre de toute attache avec les gouvernements qui se succèdent, elle n'obéit à aucun intérêt si ce n'est à celui de la justice. »

C'est en pleine fidélité à cette haute tradition, en pleine conformité de pensée, et d'action avec les grands morts qui restent en nous vivants, que la Ligue renaissant a pris position politique. Et comment aurait-elle pu s'en abstenir sans défaillance, alors que la République était à rétablir, puis à refaire?

J'entends bien qu'on a reproché au Comité Central d'avoir décidé seul, en négligeant de prendre, à défaut des instructions d'un Congrès, l'avis de toutes les Sections. Prendre avant d'agir l'avis de toutes les Sections, cela porte un nom, un nom à la mode : cela s'appelle un referendum. Je le regrette (c'est une manière de parler), le referendum n'est pas encore inscrit dans les statuts de la Ligue. Les statuts de la Ligue, dans l'intervalle des Congrès, ne reconnaissent (art. 7) qu'au seul Comité Central le droit d'engager « la responsabilité de l'ensemble de l'association ». Il est possible qu'un Congrès

futur, lui retirant ce droit, institue le referendum. Alors toutes les Sections seront préalablement consultées, mais, quand il s'agira de prendre une décision d'urgence (ce qui est le cas neuf fois sur dix), la Ligue sera condamnée à se taire.

Elle ne l'est pas encore, elle a parlé, elle a agi. Je n'entrerais pas dans le détail de ses décisions et de son action : les *Cahiers* vous ont renseignés. Ce qui les domine, les inspire, et les explique, c'est la volonté d'obtenir, suivant une formule qui nous est familière, une République plus républicaine, une démocratie vraiment démocratique, et de les obtenir, suivant la tradition de la Ligue, par le rassemblement de toutes les forces républicaines.

La République plus républicaine, la démocratie étendue du plan politique au domaine social, économique, international, nous les avons définies dans la résolution du 21 juin sur les *Principes de la Constitution future*. Nous en avons décrit les modalités souhaitables dans le triple *Cahier* résumant nos travaux sur l'organisation des pouvoirs. Chemin faisant, nous avons protesté contre les mesures ou les projets qui, étrangers à l'esprit républicain, paraissaient menacer la souveraineté nationale et les droits du citoyen. Dans la plupart des cas, nous avons été entendus.

Le rassemblement de toutes les forces républicaines, démocratiques et laïques, fidèles au souvenir du Rassemblement populaire qu'avait présidé Victor Basch, nous l'avons inlassablement recherché. Nous avons répondu à l'appel de la C.G.T., en août 1945, l'ayant nous-même suscité. C'est au Comité Central du 24 juillet que notre ami Georges Gombault a proposé d'inviter les partis de gauche et la C.G.T. à se rencontrer, à se concerter et à s'unir en vue de la consultation générale d'octobre. Appuyée par le Président, demandant pour le Bureau les pouvoirs nécessaires, la proposition de Gombault a été adoptée à l'unanimité. Nous sommes donc allés à cette Union des Gauches d'où est sorti le programme d'action gouvernementale approuvé par tous les républicains. Quel y a été notre rôle? Nous y avons participé aux travaux et aux démarches qui restaient dans le cadre des attributions de la Ligue : c'est ainsi que le programme politique, traçant les grandes lignes de la politique intérieure et de la politique extérieure, est sorti d'un projet présenté, sur mandat unanime des trois partis et de la C.G.T. par le Secrétaire général de la Ligue. Là encore, nous avons été entendus, surtout depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Félix Gouin.

Nous avons fait plus, et mieux. Interpellé au Congrès de Tours sur la position de la Ligue dans le Rassemblement populaire, Victor Basch répondait : « Notre rôle a été celui qui incombait aux groupements non proprement politiques du Rassemblement populaire : un rôle de pacification, un rôle d'unification. Convaincus que le salut de la démocratie française était suspendu à l'existence du Rassemblement populaire, à sa cohésion, à son affermissement, et que tout l'effort de nos adversaires consisterait naturellement à dissocier notre bloc, nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour que le faisceau des forces que constituait le Front ne fût pas desserré. C'est à cette besogne-là que les représentants de la Ligue se sont attachés de toute leur énergie. » C'est à cette besogne-là qu'en 1945 comme en 1937, et puissamment aidés par la C.G.T. unanime, les représentants de la Ligue se sont attachés de toute leur énergie.

Y avons-nous réussi? Partiellement, oui. Entièrement, non. Vous savez comment, sur le referendum d'octobre, les trois partis se sont divisés, opposés, déchirés. Nous avons fait alors un sacrifice héroïque. Nous pouvions, nous aussi, nous prononcer, et peut-être le devions-nous. Le projet constitutionnel, devenu par approbation la loi du 26 octobre qui régit l'Assemblée Constituante, paraissait à la plupart d'entre nous contraire à nos principes et dangereux pour la République : l'expérience, depuis, a montré sa nocivité. Par une victoire

sur nous-mêmes, après un émouvant débat de conscience, dans une séance à laquelle il aurait fallu que toute la Ligue assistât pour se sentir fière des grands honnêtes gens qu'elle a mis à sa tête, le Comité Central presque unanime s'est refusé à augmenter le désaccord républicain. Il a renoncé à donner un mot d'ordre, et adjuvé les partis républicains de s'élever au-dessus des dissentiments passagers pour s'unir dans la reconstruction de la République.

On ne nous a pas entendus. Nous avons, en vue du second referendum, celui qui viendra en mai, invité la C.G.T. et les trois partis à se concerter avec nous. Presque tous ont accepté, le Comité directeur du Parti socialiste a refusé. Sur l'invitation renouvelée, pressante et collective, spécifiant qu'il s'agissait « de rechercher, entre partis et organisations également attachés à la République démocratique et laïque, les moyens d'assurer à la Constitution future l'adhésion, unanime et enthousiaste, du pays républicain, démocratique et laïque, » il a maintenu son refus. Unanimes à regretter ce refus, les représentants du Parti radical, du Parti communiste, de la C.G.T. et de la Ligue se sont déclarés prêts à reprendre les conversations projetées dès qu'il sera possible d'y associer toutes les forces républicaines, démocratiques et laïques.

En attendant, il nous faut prendre seuls la décision de nous prononcer pour ou contre le projet de Constitution. Car, cette fois, s'agissant d'une question qui relève essentiellement des attributions de la Ligue, elle n'a pas le droit de se taire, mais le devoir de parler net.

Devoir difficile, comme disait Victor Basch, rejoignant la pensée de Jaurès : « Tout est toujours difficile ». Tout est difficile pour une organisation qui rassemble des républicains de toutes nuances, partagés entre la discipline des partis et la confiance dans la Ligue. Tout est encore plus difficile, dès que les divers partis auxquels les ligueurs se rattachent donnent des consignes opposées. Mais plus un devoir est difficile, plus il s'impose. Trop de voix invoquent les Droits de l'Homme qu'elles méprisaient hier, la liberté qu'elles condamnaient hier, la démocratie qu'elle redoutaient hier : à ces voix qui sonnent faux, la Ligue refuse d'associer sa voix. Elle ne peut arrêter son attitude définitive tant que le projet n'est pas voté par l'Assemblée ; mais pesant, d'une part, ses imperfections et ses lacunes, d'autre part ce qu'il apporte d'heureux et de hardi ; s'agissant du destin même de la République, mise en péril par la prolongation du provisoire et de l'équivoque, favorables aux entreprises aventureuses, la Ligue, si le projet reste tel, à plus forte raison s'il est amélioré, répondra : *Oui* au referendum constitutionnel. Telle est la décision de principe qu'a prise jeudi dernier le Comité Central.

**

Et me voici enfin au terme de ma tâche. Avant de conclure, jetons un regard en arrière et mesurons le chemin parcouru.

D'où sommes-nous partis, il y a dix-huit mois ? Du néant. Nous avons aujourd'hui des Sections qui se multiplient, des Fédérations, des tracts, les *Cahiers*, la radio. Nous avons à nous parer d'une série de victoires sur l'injustice, et d'une autorité morale dont le débat sur la Déclaration des Droits, à l'Assemblée Constituante, porte témoignage. Nous pouvons avoir confiance.

Beaucoup, certes, reste à faire. Pour nous en tenir aux moyens d'action et de propagande, nous attendons beaucoup de vous. La création de Sections nouvelles, le recrutement de ligueurs nouveaux, doivent être notre premier devoir. Nous avons volontairement opté jusqu'ici pour la qualité : désormais, il nous faut le nombre. Il nous faut des jeunes, plus de jeunes. Je sais qu'on n'entre guère dans la Ligue à vingt ans : on préfère alors la bataille des hommes au combat des idées. Je sais aussi — aussi bien que personne — que les vieux de la Ligue se sentent plus jeunes que bien des jeunes. Il nous faut des jeunes pour les préparer à nous remplacer. Faisons-leur comprendre ce que la Ligue offre aux ligueurs : non des profits, non des mandats, non des places, non des faveurs, mais la joie incomparable de coopérer à une grande œuvre collective de progrès, plus haute que nous et qui durera après nous — c'est-à-dire la meilleure part. Ayons confiance !

Le présent est sombre, à maints égards décevant. La paix n'est pas faite. Le fascisme n'est pas mort. L'esprit totalitaire a contaminé même des hommes qui se croient démocrates, même des peuples qui se croient libres. Des problèmes inquiétants se posent, comme celui de l'Allemagne, impossible à résoudre par les formules du passé (mais rien ne se résoudra plus par les formules du passé) ; comme celui du civisme, de la moralité politique et de la moralité tout court, qui est peut-être le plus pressant de tous, étant celui de qui tous les autres dépendent. Le monde aujourd'hui doit choisir entre le règne de la dignité humaine et la bombe atomique. Eh bien ! raison de plus. Nous sommes les militants de la dignité humaine : raison de plus pour persister, pour grandir, pour lutter et pour l'emporter.

C'est pourquoi je vous dis : « Cœur à cœur et coude à coude, vers un monde plus libre, plus juste, plus harmonieux et plus noble, en avant ! »

Emile KAHN.

Aux Résistants

Une **Société coopérative des Anciens Combattants sans uniforme** s'est constituée en vue de fournir à ses membres « tous objets de consommation ayant trait à leur alimentation, à leur hygiène ainsi qu'à la construction, à l'aménagement et à l'entretien de leur logis ».

Sont admis comme sociétaires : 1° les membres des réseaux et des associations des anciens combattants ; 2° les ascendants, conjoints ou descendants desdits membres « morts pour la France » ou « disparus ».

Dans le Conseil d'administration, notons la présence des ligueurs Michel Dumessnil de Gramont, Président de la Section de Paris-II*, et Gaston Weill, Vice-président de la Fédération Nationale des Internés et Déportés (Section de Paris-II*).

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire général, notre collègue Georges Zousmann, fondateur de la Section de Saint-Céré (Lot), 9, rue Buffault, Paris (9^e).

Je,
sité
dale,
jour-
ssion.
ne se
gique,

est la
rands,
utres.
ne à se
d'in-
n de

se

QUESTIONNAIRE sur les problèmes constitutionnels

I. — DÉCLARATION DES DROITS

Question préalable. *Estimez-vous préférable de rétablir, en tête de la Constitution, le texte même des Déclarations de 1789 et de 1793 en y ajoutant le complément adopté par la Ligue en 1936 — ou de prendre comme point de départ la Déclaration de 1946, élaborée par la première Constituante? Dans le second cas seulement se posent les questions suivantes :*

- 1° Faut-il refaire un nouveau texte ou amender le texte écarté le 5 mai?
- 2° Faut-il y introduire le principe de la liberté d'enseignement?
- 3° Faut-il modifier les articles 35 et 36 sur la propriété, et dans quel sens?
- 4° Faut-il maintenir l'article 9 sur les garanties de la liberté individuelle ou en revenir aux termes de la Déclaration de 1789 (article VII)?
- 5° Faut-il modifier l'article 14 sur la liberté de la presse en supprimant « dans la mesure où il n'abuse pas de ses droits, notamment pour violer les libertés garanties par la présente déclaration ou porter atteinte à la réputation d'autrui »?
- 6° Faut-il maintenir le droit de défilé (article 16)?
- 7° Faut-il maintenir les limitations de la liberté d'association établies par l'article 17?
- 8° Faut-il supprimer l'article 19 (complété par l'article 121 de la Constitution), ou le maintenir, ou le modifier et dans quel sens?
- 9° Admettez-vous le droit au travail (article 26) et les droits du travailleur (articles 27 à 32)?
- 10° Faut-il maintenir l'article 39 sur les devoirs?
- 11° Quels autres articles devrait-on supprimer ou modifier?
- 12° Quels autres droits devraient-ils être énoncés?

II. — CONSTITUTION

- 1° Acceptez-vous la majorité à 20 ans (article 49), l'éligibilité à 23 (article 50)?
- 2° Voulez-vous une chambre unique ou plusieurs assemblées? Dans le second cas, leur attribuez-vous des pouvoirs égaux? Préciser le nombre, la composition, le recrutement, la durée, les fonctions des assemblées et leurs rapports.
- 3° Qui doit élire le Président de la République?
- 4° Faut-il étendre ses pouvoirs, et comment? Approuvez-vous l'article 98 : « Le Président dispose de la force armée »? Et l'article 108 sur le droit de message?
- 5° Faut-il conserver aux députés l'initiative des dépenses (article 69)?
- 6° Qui doit désigner le Président du Conseil?
- 7° Acceptez-vous les restrictions apportées par l'article 82 à la responsabilité du Gouvernement : les trouvez-vous nécessaires et suffisantes, ou abusives, ou insuffisantes?
- 8° Approuvez-vous les dispositions de l'article 84 sur la dissolution?
- 9° En cas de dissolution, qui doit composer le gouvernement intérimaire (article 85)?
- 10° Admettez-vous la Haute Cour? Doit-elle être souveraine, et comment la composer?
- 11° Estimez-vous nécessaire le contrôle de la constitutionnalité des lois et des actes du Gouvernement ou de ses agents? Si oui, qui doit l'exercer, et sous quelle forme?
- 12° Comment garantir l'indépendance réelle de la magistrature dans le respect des principes républicains?
- 13° Qui doit exercer le droit de grâce?
- 14° Acceptez-vous la procédure de revision prévue dans le titre X?
- 15° Le régime électoral doit-il être déterminé par la Constitution? Ou soumis à un referendum spécial? Ou, ayant la coutume, fixé par le Parlement?
- 16° D'une manière générale, la procédure de referendum doit-elle être maintenue, ou étendue, ou supprimée, ou modifiée?

J'ai décidé d'un d'agir nom à (c'est inscrit N. B. Les sections ne sont pas tenues de répondre à toutes les questions ci-dessus : leurs avis porteront, à dans l'gré, sur l'ensemble ou sur tels points particuliers.

l'e-